

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 27 FEVRIER 2020

2020 - 26 LANCEMENT D'UN ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE « MISSION DE BET STRUCTURE DANS LE CADRE DE PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES »

L'an deux mille vingt, le Jeudi 27 Février, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 20 Février 2020, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents :

15

Votants : 14

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu

Titulaires absents :

Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire (excusé)
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte (excusé)
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale (excusé)
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine (excusé)
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Délégués suppléants présents

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Secrétaire de séance : Gérard BARRIER

Affichage le 28 Février 2020

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20200227-2020-26-
DE
Date de réception préfecture :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les statuts du SYDELA, et notamment son article 6-3,

Considérant que le SYDELA a mis en place un dispositif solaire, ayant pour objectif de faciliter l'émergence de projets photovoltaïques sur toiture sur le territoire départemental,

Considérant que dans ce cadre, le SYDELA propose déjà d'une part, une phase « note d'opportunité » et, d'autre part, une phase « études de faisabilité » des projets,

Considérant que dans cette continuité, et afin d'émettre des études de faisabilité complètes, le SYDELA souhaite se faire accompagner d'un Bureau d'Etudes (BET) structure pour les projets photovoltaïques,

Les caractéristiques du marché envisagé sont les suivantes :

- Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire
 - Minimum en quantités : 10 commandes / lot
 - Seuil maximum du marché global : 200 000 € HT
- 2 lots :
 - Zone géographique « Nord »
 - Zone géographique « Sud »
- Durée : 1 an renouvelable expressément 1 fois pour une durée de 1 an.
- Démarrage : 3^{ème} trimestre 2020.

Le Comité décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement du marché « Mission de BET structure dans le cadre de projets photovoltaïques », sous la forme d'un marché à procédure adaptée respectant les caractéristiques présentées ci-dessus,
- D'autoriser le Président à signer ledit marché ainsi que tous les actes nécessaires à sa passation et à son exécution.

Le Président,
Bernard CLOUET



Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20200227-2020-26-
DE
Date de réception préfecture :